



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1597

Approbation d'une convention de mise à disposition d'espaces à titre gracieux établie entre la Ville de Lyon - Musée de l'automobile Henri Malartre et l'association Club Car Lyonnais pour l'organisation de l'évènement "Rétro Renault" le 3 avril 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1597 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES A TITRE GRACIEUX ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET L'ASSOCIATION CLUB CAR LYONNAIS POUR L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT "RETRO RENAULT" LE 3 AVRIL 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le club des amateurs d'anciennes Renault lyonnais est l'une des 11 antennes régionales du C.A.R Ile de France fondé en 1967.

L'association lyonnaise regroupe à ce jour plus de 70 adhérents de tous âges et tous horizons avec un total d'environ 140 véhicules, des années 1920 aux productions les plus récentes.

Elle a pour but de regrouper les propriétaires ou amateurs d'anciens véhicules Renault, de collaborer à la sauvegarde des modèles anciens de la marque, de mettre à la disposition des adhérents tous les moyens indispensables à la restauration d'anciens véhicules Renault et d'organiser des manifestations, concentrations ou rallyes.

Tous les deux ans, cette association organise l'évènement *Rétro Renault* afin de faire découvrir au public des automobiles de collection de marque Renault.

Dans le cadre de l'édition 2022 de cet évènement, le club des amateurs d'anciennes Renault lyonnais a sollicité la Ville de Lyon afin de pouvoir bénéficier le 3 avril 2022, d'une partie du parc du musée Henri Malartre.

L'accueil de cet évènement au musée Henri Malartre présente l'intérêt de développer les liens du musée avec les associations locales du monde de l'automobile de collection, fortes de leurs connaissances sur certaines marques de véhicules et de communiquer la programmation du musée vers un public plus nombreux.

Compte-tenu de l'intérêt de cette manifestation, il est proposé d'accorder la gratuité des espaces mis à disposition, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre d'information, la mise à disposition est valorisée à hauteur de 1000 euros HT.
La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon - Musée de l'automobile Henri Malartre et l'association le club des amateurs d'anciennes Renault, pour la mise à disposition à titre gracieux d'une partie du parc du musée le 3 avril 2022, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET